



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 20 janvier 2021

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 20 janvier 2021

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/149	19/01/2021	Portant réouverture de l'école maternelle Danièle Casanova située 26 rue du Général de Gaulle, 94110 Arcueil	4



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

ARRETE PREFECTORAL N°2021 - 149

Portant réouverture de l'école maternelle Danièle Casanova située
26 rue du Général de Gaulle, 94110 Arcueil

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L3131-17 et L 3136-1 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1 ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 72 ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;
- Vu** l'arrêté n°2020-3847 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien Bécoulet, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-117 du 13 janvier 2021 portant fermeture de l'école maternelle Danièle Casanova située 26 rue du Général de Gaulle à Arcueil ;
- Vu** l'avis du maire de la commune d'Arcueil du 19 janvier 2021 ;
- Vu** l'avis de l'agence régionale de santé Île-de-France du 19 janvier 2021 ;
- Vu** l'avis de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne du 19 janvier 2021 ;

ARRETE

Article 1er – L'école maternelle Danièle Casanova située 26 rue du Général de Gaulle à Arcueil est à nouveau autorisée à accueillir des élèves, à compter de jeudi 21 janvier 2020.

Article 2 – L'arrêté préfectoral du 13 janvier 2021 portant fermeture de l'école maternelle Danièle Casanova située 26 rue du Général de Gaulle à Arcueil est abrogé.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, la directrice académique des services de l'Education Nationale du Val-de-Marne et le maire d'Arcueil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont une copie sera adressée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Créteil.

Fait à Créteil, le 19 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet directeur de cabinet

Sébastien BECOULET

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD